



REOUVERTURE DU SECRETARIAT DU DISTRICT



Ouverture exceptionnelle du secrétariat à compter du 8 juin **après prise de rendez-vous** auparavant par messagerie ou par téléphone.

- Obligation de suivre les consignes de déconfinement pour pénétrer dans les locaux.
- Le port du masque est **obligatoire** dans les locaux du District.
Merci de vous en munir.

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2020 / 2021

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux qui ont participé à la Coupe la saison dernière devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord l'engagement n'est pas validé).

Pour les nouveaux clubs qui souhaitent s'inscrire cette année, la procédure est la suivante :
Afficher la saison 2020/2021 - Allez dans Menu Compétitions – Engagements - Centre de gestion : Fédération Française de Football – Cliquez sur Engager une équipe - Cocher Coupe de France et validez l'accord.



La date limite d'engagement est fixée au 20 JUILLET 2020.

COMITE de DIRECTION

CARNET NOIR

Le Président, les membres du Comité de Direction, les membres des commissions, le personnel administratif et technique présentent leurs sincères condoléances à M. Philippe NAEGELLEN, membre du Comité de Direction, et à sa famille, suite au décès de sa maman.

Le Président, les membres du Comité de Direction, les membres des commissions, le personnel administratif et technique présentent leurs sincères condoléances à M. Bernard ALBAN, membre de la Commission d'Appel et délégué, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa maman.



Révision des règlements du district pour la saison 2020/2021

Contexte 2019/2020

En raison du contexte sanitaire de cette fin de saison, la révision des règlements a été effectuée par échanges informatiques entre les membres de la commission.

Modifications des textes et des tarifs

Les modifications des textes émanent :

1°) De l'Assemblée Fédérale du 08 juin 2019 (à la marge car les modifications principales ont été reprises lors des AG du district de l'Ain des 21 juin et 26 octobre 2019)

A noter que les modifications de texte de l'Assemblée Fédérale du 14 décembre 2019 ne concernent pas les règlements du district de l'Ain.

2°) De l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 29 juin 2019. (à la marge car les modifications principales ont été reprises lors des AG du district de l'Ain du 26 octobre 2019)

3°) De l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019.

4°) Des circulaires ou informations de la part du service juridique de la Fédération Française de Football

5°) Des souhaits de la part du comité de direction ou/et de ses commissions du district de l'Ain
A noter que les modifications des tarifs sont à intégrer dans ce point 5.

Après l'annulation en juin 2020 de l'assemblée fédérale FFF et de l'assemblée générale de la LAuRAFoot, aucun nouveau texte réglementaire ou modification sont parus.

Date d'effet des règlements traités ci-dessous: le 1^{er} juillet 2020

Validation :

Par les membres du comité de direction lors de la réunion du 9 juin 2020. En raison de l'absence d'assemblée générale de fin de saison, exceptionnellement, le service juridique de la FFF a autorisé cette dérogation liée aux conditions sanitaires du COVID-19.

Présentation :

Comme toutes les modifications mentionnées ci-dessous concernent que des modifications obligatoires pour se conformer aux règlements déjà entérinés des instances supérieures, apporter des précisions ou des modifications mineures et inscrire des décisions déjà en application au sein du district lors de la saison 2019/2020, il n'y a pas lieu de les faire voter lors d'une AG.

Cette présentation se fera par l'envoi électronique sur les messageries des clubs avec mention aux PV de juin 2020.

Cependant même si ces modifications ne sont pas soumises au vote, les membres du comité de direction restent à la disposition des clubs pour échanger sur le contenu de celles-ci.

TARIFS

Ancien texte	Nouveau texte
Frais à la communication : 175 €	Frais de gestion bureautique : 175 €

Motif : le terme communication n'est pas approprié

Ancien texte	Nouveau texte
Formations d'éducateurs Frais pédagogiques : 20 € Frais de restauration : 15 € / jour	Formations d'éducateurs Frais d'inscription : 10 € Frais pédagogiques : 25 € / jour Frais de restauration : 15 € / jour

Motif : actualisation par rapport aux tarifs de la ligue pour permettre une reconnaissance par l'institut régional de formation de la LAuRAFoot

Décision du comité de direction du 05 novembre 2019 pour l'année 2019/2020 pour une mise en conformité

Ancien texte	Nouveau texte
Indemnités de déplacements <u>Prestation</u> Futsal : 52 €	Indemnités de déplacements <u>Prestation</u> - Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 52 € la journée - Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 30 € la ½ journée

Motif : Le futsal n'est pas la seule action promotionnelle et absence à ce jour du tarif à la demi-journée

REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 - ORGANISATION GENERALE

ORGANISATION GENERALE et REGLEMENT INTERIEUR

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 3 – Engagements et correspondance</u> 3.2) <u>Correspondance</u> Pour toute demande par messagerie électronique, seule l'adresse officielle dénommée «numéro affiliation du club@laurafoot.org » sera prise en compte.	<u>Article 3 – Engagements et correspondance</u> 3.2) <u>Correspondance</u> Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle envoyée par l'adresse officielle dénommée «numéro affiliation du club@laurafoot.org» ou sinon déclarée sur «Footclubs» du club sera prise en compte.

Motif : Modification à la suite de l'AG de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019. Article 5 – Généralités b) de la ligue.

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 14 – Obligation des clubs au statut de l'arbitrage</u> Se référer au titre 6 : Statuts et règlements divers.	<u>Article 14 – Obligation des clubs au statut de l'arbitrage</u> 14.1) Se référer au titre 6 : Statuts et règlements divers. 14.2) Pour être en règle avec le Statut de l'Arbitrage, il faut qu'au moins un des clubs d'un groupement réponde aux obligations dudit Statut. Il en est de même pour qu'un groupement puisse être créé.

Motif : Texte complémentaire de l'article 7.2 des règlements de la LAuRAFoot apporté lors de son AG du 30 novembre 2019

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</u> 20.3 – Le district doit prendre toutes les dispositions règlementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 1erJuillet [...]	<u>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</u> 20.3 – Le district doit prendre toutes les dispositions règlementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 30 juin de ladite saison. [...]

Motif : Mise en cohérence avec l'article 20.1 des règlements de la LAuRAFoot traitant du même sujet.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 21 – Championnat de District 21.2.5) <u>Départemental 5 (D5)</u> [...] En première phase, plusieurs équipes du même club sont réparties dans des poules différentes, sachant que seule l'équipe ayant le plus petit indice pourra prétendre jouer au premier niveau en deuxième phase. En deuxième phase, une seule équipe par club peut jouer au premier niveau. [...]</p>	<p>Article 21 – Championnat de District 21.2.5) <u>Départemental 5 (D5)</u> [...] En première phase, plusieurs équipes du même club sont réparties dans des poules différentes, sachant que seule l'équipe ayant le plus petit indice (équipe considérée comme supérieure) pourra prétendre jouer au premier niveau en deuxième phase. En deuxième phase, une seule équipe par club peut jouer au premier niveau. [...]</p>

Motif : demande de la part de la commission des règlements pour éviter un contentieux qu'il a lors de la saison 2019/2020.

Article 24 – Accessions – Descentes

Les montées/descentes de la saison 2020/2021 et le nombre d'équipes par poule sont exceptionnellement modifiées en raison de l'arrêt prématuré de la saison 2019/2020 suivant les directives de la Fédération Française de Football.

La saison 2021/2022 reprendra le nombre d'équipes par poule de la saison 2019/2020.

Motif ci-dessus : Mise en cohérence avec l'article 20.1 des règlements de la LAuRAFoot traitant du même sujet.

Motif ci-dessous : Ajout dans notre article 24 qui ne comporte qu'un seul article, l'article 24.5 de la ligue qui a été complété (italique) lors de l'AG de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 24 – Accessions - Descentes</p>	<p>Article 24 – Accessions - Descentes <u>Dans la rubrique sur les montées et descentes</u> Une équipe rétrogradée quelle qu'en soit la raison, ne peut être remplacée au niveau identique par son équipe inférieure. La rétrogradation d'une équipe réserve, conséquence de la rétrogradation d'une équipe première, prononcée à l'issue du championnat, ne classe pas ladite équipe réserve en dernière position de sa poule. [...]</p>

Article 28.2) Motif : Ajout pour être en concordance avec cet article de la LAuRAFoot

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 28 – Remplacements 28.2) [...] Toutefois et pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des 10 dernières minutes du temps réglementaire ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à 2 par équipes. Les changements sont gérés par l'arbitre. Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois. [...] Motif : passage en 28.3) car sur l'annuaire actuel il existe deux articles 28.2)</p> <p>28.2) <u>Joueurs retardataires</u> Cf. article 140 des Règlements Généraux de la FFF</p>	<p>Article 28 – Remplacements 28.2) [...] Toutefois et pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des 10 dernières minutes du temps réglementaire ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à 2 par équipes. Les changements sont gérés par l'arbitre. Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois (catégorie senior uniquement). [...]</p> <p>28.3) Joueurs retardataires Cf. article 140 des Règlements Généraux de la FFF</p>

Article 38 – Terrains impraticables

Motif : Suppression du fax et actualisation des modalités à tenir

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 38 – Terrains impraticables 38.1 – Un club qui estime son terrain impraticable (inondation, neige, glace, arrêté municipal ou de l'autorité gestionnaire compétente) doit :</p> <p>Pour les U11 - Si possible le vendredi soir et avant le samedi matin 8 heures : - Téléphoner aux clubs visiteurs - Confirmer au District par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club).</p>	<p>Article 38 – Terrains impraticables 38.1 – Un club qui estime son terrain impraticable (inondation, neige, glace, arrêté municipal ou de l'autorité gestionnaire compétente) doit :</p> <p>Pour les U11 - Si possible le vendredi soir et avant le samedi matin 8 heures : - Joindre par téléphone les clubs visiteurs - Confirmer au District par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club).</p>

Pour les U13

- Avant 11 heures le samedi matin :
- ~~Téléphoner au club~~ visiteur et confirmer par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom du signataire afin qu'il ne se déplace pas.
- Envoyer au District ~~un fax~~ ou courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) et joindre éventuellement la copie de l'arrêté municipal.

Pour les autres catégories

a) Rencontres du samedi après-midi programmées jusqu'à 19 H 45.

- Avant 11 heures le samedi matin :
- ~~Téléphoner et envoyer un mail~~ (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club au club~~ visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.
- ~~Téléphoner~~ aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club~~ au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

b) Rencontres du samedi soir (20 H 00 ou après) et dimanche matin ou jours fériés (matin)

- Avant 15 H 00 le samedi :
- ~~Téléphoner et envoyer un mail~~ (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club au club~~ visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.
- ~~Téléphoner~~ aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club~~ au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

c) Rencontres du dimanche après-midi ou jours fériés après-midi

- Avant 9 H 00
- ~~Téléphoner et envoyer un mail~~ (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à en-tête du club au club~~

Pour les U13

- Avant 11 heures le samedi matin :
- **Joindre par téléphone le ou les club(s)** visiteur(s) et confirmer par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom du signataire afin qu'il ne se déplace pas.
- Envoyer au District un courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) et joindre éventuellement la copie de l'arrêté municipal.

Pour les autres catégories

a) Rencontres du samedi après-midi programmées jusqu'à 19 H 45.

- Avant 11 heures le samedi matin :
- **Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail** (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.
- **Joindre par téléphone l'observateur** d'arbitre et **les** délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

b) Rencontres du samedi soir (20 H 00 ou après) et dimanche matin ou jours fériés (matin)

- Avant 15 H 00 le samedi :
- **Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail** (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.

- **Joindre par téléphone l'observateur** d'arbitre et **les** délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

c) Rencontres du dimanche après-midi ou jours fériés après-midi

<p>visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphoner aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels. • Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ou un fax à en tête du club au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas. • En cas d'intempéries exceptionnelles, de 9 H 00 à 10 H 00, le club recevant doit obligatoirement contacter le délégué de secteur concerné et signaler les raisons de l'impraticabilité et donner les coordonnées d'un référent joignable à tout instant. Après visite, le délégué de secteur prend la décision qui s'impose et elle est sans appel. Dans le cas de report de match, le club recevant applique les consignes habituelles. <p>[...]</p> <p>Motif article 38.4) Complément apporté afin d'éviter des contentieux clubs et/ou arbitres</p> <p>38.4) <u>Passé ces délais, seul l'arbitre est qualifié</u> [...] Toutefois, si cette communication se fait moins de trois heures avant le coup d'envoi, les frais de déplacement des officiels et/ou de l'équipe visiteuse non joints avant leur départ, sont dus par le club recevant.</p>	<p>- Avant 9 H 00</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire. • Joindre par téléphone l'observateur d'arbitres et les délégués éventuels. • Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas. • En cas d'intempéries exceptionnelles, de 9 H 00 à 10 H 00, le club recevant doit obligatoirement contacter le délégué de secteur concerné et signaler les raisons de l'impraticabilité et donner les coordonnées d'un référent joignable à tout instant. Après visite, le délégué de secteur prend la décision qui s'impose et elle est sans appel. Dans le cas de report de match, le club recevant applique les consignes habituelles. <p>[...]</p> <p>8.4) <u>Passé ces délais, seul l'arbitre est qualifié</u> [...] Toutefois, si cette communication se fait moins de trois heures avant le coup d'envoi, les frais de déplacement des officiels et/ou de l'équipe visiteuse non joints avant leur départ, sont dus par le club recevant. Les clubs n'ayant pas pu joindre un officiel devront obligatoirement le signaler dans le mail envoyé au District.</p>
---	---

Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées

Motif : Modification à la suite du vote à la majorité de l'AG du district de l'Ain du 26 octobre 2019.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</p> <p>1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans</p>	<p>Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</p> <p>1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans</p>

<p>le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.</p> <p>Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.</p> <p>2) Pour les championnats U15 et U18 : se référer aux règlements sportifs jeunes.</p>	<p>le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.</p> <p>Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.</p> <p>En plus des joueurs remplaçants, les entraîneurs, éducateurs et dirigeants sont bien soumis à une expulsion et entrent dans le champ de l'application de cet article pour la comptabilisation du nombre d'expulsions pendant la saison</p> <p>2) Pour les championnats U15 et U18 : se référer aux règlements sportifs jeunes.</p>
--	---

Article 70 – Motifs de retrait du label jeunes

Motif : Actualisation du règlement du district pour insérer le label féminin qui existe et qui n'apparaissait pas dans les textes.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 70 – Motifs de retrait du label jeunes</u></p> <p>SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES</p> <p>Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement.</p>	<p><u>Article 70 – Motifs de retrait du label jeunes et label féminin</u></p> <p>SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES</p> <p>Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF ou par le label féminin sont concernés par ce règlement.</p>

ANNEXE 2

REGLEMENT DISCIPLINAIRE et BAREME DISCIPLINAIRE DE LA F.F.F.

Barème de référence

Motif : Décision du Comité de Direction lors de sa réunion du 05 novembre 2019 (harmonisation avec la ligue à la suite de la réunion plénière des commissions de discipline de la LAuRAFoot)

Ancien texte	Nouveau texte
<p>1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.</p> <p>Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.</p>	<p>1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.</p> <p>Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.</p> <p>Si un licencié écope d'un carton jaune puis d'un carton rouge lors d'une même rencontre, la sanction prise en considération est uniquement le carton rouge (le carton jaune ne viendra pas s'additionner au carton rouge).</p>

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Motif : Modification apportée dans les règlements disciplinaires de la FFF à la suite d'un vœu voté favorablement lors de l'AF du 08 juin 2019

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 13 - Acte de brutalité / coup</u></p> <p>Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.</p> <p>Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.</p> <p>[...]</p>	<p><u>Article 13 - Acte de brutalité / coup</u></p> <p>Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.</p> <p>Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.</p> <p>Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.</p> <p>[...]</p>

Précision qui sera applicable dès la saison 2020/2021

Annexe 2 Article 3.4 .6 – Les frais

Ajout suite la réponse Du service juridique de la FFF (correspondance du 16 octobre) à la demande d'un membre de la commission de discipline de notre district

Le remboursement des frais exposés à l'occasion de la procédure disciplinaire, notamment ceux entraînés par la convocation de personnes, officielles ou non, que l'organe disciplinaire d'appel juge utile d'auditionner, peut être imputé au club, que sa propre responsabilité disciplinaire ou celle d'un assujetti qui en dépend, ait été intégralement ou partiellement retenue.

Précision sur cet article : Si la commission d'appel a estimé utile et nécessaire qu'un membre de la commission de 1^{ère} instance soit présent, pour expliquer la décision de 1^{ère} instance et/ou apporter des précisions, le club supportera les frais de déplacement du membre si celui-ci en fait la demande.

CHALLENGE et PRIX du FAIR PLAY

Motif : Suggestion d'un dirigeant d'un club lors de l'AG du district du 26 octobre 2019. Accord donné lors de cette AG.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>ARTICLE 9 DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)</p> <p>D1 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 150 € en bons d'achat</p> <p>D2 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 150 € en bons d'achat 4ème : 120 € en bons d'achat 5ème : 100 € en bons d'achat 6ème : 80 € en bons d'achat</p> <p>D3 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 180 € en bons d'achat 4ème : 170 € en bons d'achat 5ème : 160 € en bons d'achat 6ème : 150 € en bons d'achat 7ème : 140 € en bons d'achat 8ème : 130 € en bons d'achat 9ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>D4 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 180 € en bons d'achat 4ème : 170 € en bons d'achat 5ème : 160 € en bons d'achat</p>	<p>ARTICLE 9 DOTATION DU FAIR PLAY La commission prévention, en charge de l'établissement des classements, est tenue de présenter chaque saison pour validation au comité de direction une liste des dotations à remettre à chaque équipe éligible.</p>

<p>6ème : 150 € en bons d'achat 7ème : 140 € en bons d'achat 8ème : 130 € en bons d'achat 9ème : 120 € en bons d'achat 10ème : 110 € en bons d'achat 11ème : 100 € en bons d'achat 12ème : 90 € en bons d'achat</p> <p>Seniors Féminines (2^{ème} phase et poule haute) 1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U18 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U15 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>N.B. : la dotation sera remise à condition que le club ait répondu au questionnaire du Challenge de la Sportivité.</p>	
--	--

CHALLENGE ET PRIX DE LA SPORTIVITE

Motif : Suggestion d'un dirigeant d'un club lors de l'AG du district du 26 octobre 2019. Accord donné lors de cette AG.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 3 : récompenses Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci.</p> <p>- Seniors D1 1er : 250 euros en bons d'achat 2ème : 200 euros en bons d'achat 3ème : 150 euros en bons d'achat</p> <p>- Seniors D2 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d'achat 2ème : 200 euros en bons d'achat 3ème : 150 euros en bons d'achat</p> <p>- Seniors D3 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d'achat 2ème : 200 euros en bons d'achat 3ème : 150 euros en bons d'achat</p>	<p>Article 3 : récompenses La commission prévention, en charge de l'établissement des classements, est tenue de présenter chaque saison pour validation au comité de direction une liste des dotations à remettre à chaque équipe éligible.</p>

<p>- Seniors D4 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d'achat 2ème : 200 euros en bons d'achat 3ème : 150 euros en bons d'achat</p> <p>- U 18 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p> <p>- U 15 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p>	
---	--

Comité de Direction du 9 juin 2020

Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BOSSET Régis, BOUHILA Katia, BOUHILA Sarah, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PELLET François, PITARD Patrick, STRIPPOLI Guillaume.

Assistent : CICCHILLITTI Fabien (CTD PPF), JACUZZI Vincent, TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BILLOUD Jean Louis, NAEGELLEN Philippe, POULARD Christine.



Jean François JANNET ouvre la séance à 19 H 15, et, au nom du comité de direction :

- Présente ses condoléances à François PELLET et Gilles TRICAUD qui ont perdu récemment un membre de leur famille.
- Adresse une pensée à la famille de M. Jean Pierre LUCIANI, ancien membre de la ligue Rhône-Alpes de Football.
- Félicite :
 - Le club de Misérieux Trévoux qui accède au niveau Régional 1 ainsi que toutes les équipes qui montent d'un niveau dans les compétitions départementales dont celles qui atteignent la catégorie R3.
 - Aurélien PETIT qui est promu au niveau L1 comme arbitre. Il est issu du club de Fareins Saône Vallée.
 - Noah CODJO EVORA du club d'Ain Sud Foot et BOUCHELGHOUIM Ayman du club de Bourg Sud pour leurs admissions au pôle espoirs de la LAuRAFoot pour la saison 2020/2021.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 25 février 2020](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Comparaison des licences de date à date avec les saisons précédentes

Les demandes de licences sont arrêtées définitivement au 30 avril de la saison en cours

	Saison 2019/2020 arrêté au 01/05/20	Saison 2018/2019 arrêté au 01/05/19	Saison 2017/2018 arrêté au 01/05/18	Saison 2016/2017 arrêté au 01/05/17	Saison 2015/2016 arrêté au 01/05/16
Libre / Senior	5000	5128	5392	5281	5482
Libre / U19 - U18	768	836	793	792	742
Libre / U17 - U16	959	971	1023	1070	1025
Libre / U15 - U14	1366	1405	1405	1343	1327
Libre / U13 - U12	1753	1887	1808	1652	1567
Libre / Football d'animation	5418	5662	5045	5241	4785
	15264	15889	15466	15379	14928
Libre / Senior F	494	420	359	310	320
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	204	216	199	174	143
Libre / U15 F - U14 F	211	162	161	201	184
Libre / U13 F - U12 F	181	164	167	163	117
Libre / Football d'animation F	529	480	316	331	279
	1619	1442	1202	1179	1043
Futsal / Senior	58	65	58	36	59
Futsal / U18 19	3	4	6	8	5
Futsal / U16 - 17	18	0	2	11	13
Foot Loisir / Foot loisir	97	134	123	135	85
Total joueurs/joueuses	17059	17534	16857	16748	16133
Dirigeant	2092	2132	2094	2010	1914
Dirigeante	348	362	318	313	309
Ayant Droit	59	77	69	81	82
	2499	2571	2481	2404	2305
Moniteur/Technique régionale	86	73	51	54	46
Entraîneur/Technique nationale	12	11	13	5	4
Educateur Fédéral	122	109	112	121	122
	220	193	176	180	172
Arbitre	182	200	220	220	236
Total non pratiquants	2901	2964	2877	2804	2713
Total licenciés	19960	20498	19734	19552	18846
Comparatif	-538	764	182	706	-71
saison précédente	-2,62%	3,87%	0,93%	3,74%	-0,38%

Intégration des bénévoles

Rappel de l'article 1.6 du règlement intérieur. Intégration des bénévoles, le (la) candidat(e) souhaitant intégrer une commission doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois.

En raison de la situation de cette fin de saison et des restrictions de confinement, exceptionnellement les membres du comité de direction valident les intégrations définitives de messieurs Jean Claude MARTIN et Iskender TOK comme délégués de terrain ainsi que Bernard PELISSON comme membre de la commission des terrains.

Validation des modifications des règlements

Date d'effet des règlements traités ci-dessous : le 1er juillet 2020

Comme toutes les modifications mentionnées ci-dessous concernent que des modifications obligatoires pour se conformer aux règlements déjà entérinés des instances supérieures, apporter des précisions ou des modifications mineures et inscrire des décisions déjà en application au sein du district lors de la saison 2019/2020, il n'y a pas lieu de les faire voter lors d'une AG.

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité les modifications ci-dessous.

TARIFS

Ancien texte	Nouveau texte
Frais à la communication : 175 €	Frais de gestion bureautique : 175 €

Ancien texte	Nouveau texte
Formations d'éducateurs Frais pédagogiques : 20 € Frais de restauration : 15 € / jour	Formations d'éducateurs Frais d'inscription : 10 € Frais pédagogiques : 25 € / jour Frais de restauration : 15 € / jour

Ancien texte	Nouveau texte
Indemnités de déplacements <u>Prestation</u> Futsal : 52 €	Indemnités de déplacements <u>Prestation</u> - Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 52 € la journée - Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 30 € la ½ journée

REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 - ORGANISATION GENERALE

ORGANISATION GENERALE et REGLEMENT INTERIEUR

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 3 – Engagements et correspondance</u> 3.2) <u>Correspondance</u> Pour toute demande par messagerie électronique, seule l'adresse officielle dénommée «numéro affiliation du club@laurafoot.org » sera prise en compte.	<u>Article 3 – Engagements et correspondance</u> 3.2) <u>Correspondance</u> Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle envoyée par l'adresse officielle dénommée «numéro affiliation du club@laurafoot.org» ou sinon déclarée sur «Footclubs» du club sera prise en compte.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 14 – Obligation des clubs au statut de l'arbitrage</u> Se référer au titre 6 : Statuts et règlements divers.</p>	<p><u>Article 14 – Obligation des clubs au statut de l'arbitrage</u> 14.1) Se référer au titre 6 : Statuts et règlements divers.</p> <p>14.2) Pour être en règle avec le Statut de l'Arbitrage, il faut qu'au moins un des clubs d'un groupement réponde aux obligations dudit Statut. Il en est de même pour qu'un groupement puisse être créé.</p>

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</u> 20.3 – Le district doit prendre toutes les dispositions réglementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 1er Juillet [...]</p>	<p><u>Article 20 – Validité des règlements généraux du District</u> 20.3 – Le district doit prendre toutes les dispositions réglementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 30 juin de ladite saison. [...]</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 21 – Championnat de District</u> 21.2.5) <u>Départemental 5 (D5)</u> [...] En première phase, plusieurs équipes du même club sont réparties dans des poules différentes, sachant que seule l'équipe ayant le plus petit indice pourra prétendre jouer au premier niveau en deuxième phase. En deuxième phase, une seule équipe par club peut jouer au premier niveau. [...]</p>	<p><u>Article 21 – Championnat de District</u> 21.2.5) <u>Départemental 5 (D5)</u> [...] En première phase, plusieurs équipes du même club sont réparties dans des poules différentes, sachant que seule l'équipe ayant le plus petit indice (équipe considérée comme supérieure) pourra prétendre jouer au premier niveau en deuxième phase. En deuxième phase, une seule équipe par club peut jouer au premier niveau. [...]</p>

Article 24 – Accessions – Descentes

Les montées/descentes de la saison 2020/2021 et le nombre d'équipes par poule sont exceptionnellement modifiées en raison de l'arrêt prématuré de la saison 2019/2020 suivant les directives de la Fédération Française de Football.

La saison 2021/2022 reprendra le nombre d'équipes par poule de la saison 2019/2020.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 24 – Accessions - Descentes</u></p>	<p><u>Article 24 – Accessions - Descentes</u> <u>Dans la rubrique sur les montées et descentes</u> Une équipe rétrogradée quelle qu'en soit la raison, ne peut être remplacée au niveau identique par son équipe inférieure. La rétrogradation d'une équipe réserve, conséquence de la rétrogradation d'une équipe première, prononcée à l'issue du championnat, ne classe pas ladite équipe réserve en dernière position de sa poule. [...]</p>
Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 28 – Remplacements</u> 28.2) [...] Toutefois et pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des 10 dernières minutes du temps réglementaire ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à 2 par équipes. Les changements sont gérés par l'arbitre. Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois. [...] 28.2) <u>Joueurs retardataires</u> Cf. article 140 des Règlements Généraux de la FFF</p>	<p><u>Article 28 – Remplacements</u> 28.2) [...] Toutefois et pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des 10 dernières minutes du temps réglementaire ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à 2 par équipes. Les changements sont gérés par l'arbitre. Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois (catégorie seniors uniquement). [...] 28.3) <u>Joueurs retardataires</u> Cf. article 140 des Règlements Généraux de la FFF</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 38 – Terrains impraticables</u> 38.1 – Un club qui estime son terrain impraticable (inondation, neige, glace, arrêté municipal ou de l'autorité gestionnaire compétente) doit :</p>	<p><u>Article 38 – Terrains impraticables</u> 38.1 – Un club qui estime son terrain impraticable (inondation, neige, glace, arrêté municipal ou de l'autorité gestionnaire compétente) doit :</p>

Pour les U11

- Si possible le vendredi soir et avant le samedi matin 8 heures :
- ~~Téléphoner~~ aux clubs visiteurs
- Confirmer au District par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club).

Pour les U13

- Avant 11 heures le samedi matin :
- ~~Téléphoner~~ au club visiteur et confirmer par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom du signataire afin qu'il ne se déplace pas.
- Envoyer au District ~~un fax~~ ou courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) et joindre éventuellement la copie de l'arrêté municipal.

Pour les autres catégories

a) Rencontres du samedi après-midi programmées jusqu'à 19 H 45.

- Avant 11 heures le samedi matin :
- ~~Téléphoner et envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ou un fax à entête du club au club visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.~~
- ~~Téléphoner~~ aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club~~ au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

b) Rencontres du samedi soir (20 H 00 ou après) et dimanche matin ou jours fériés (matin)

- Avant 15 H 00 le samedi :
- ~~Téléphoner et envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ou un fax à entête du club au club visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.~~
- ~~Téléphoner~~ aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à entête du club~~ au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

Pour les U11

- Si possible le vendredi soir et avant le samedi matin 8 heures :
- **Joindre par téléphone** les clubs visiteurs
- Confirmer au District par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club).

Pour les U13

- Avant 11 heures le samedi matin :
- **Joindre par téléphone le ou les club(s)** visiteur(s) et confirmer par courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom du signataire afin qu'il ne se déplace pas.
- Envoyer au District un courriel (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) et joindre éventuellement la copie de l'arrêté municipal.

Pour les autres catégories

a) Rencontres du samedi après-midi programmées jusqu'à 19 H 45.

- Avant 11 heures le samedi matin :
- **Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.**
- **Joindre par téléphone** l'observateur d'arbitre et **les** délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

b) Rencontres du samedi soir (20 H 00 ou après) et dimanche matin ou jours fériés (matin)

- Avant 15 H 00 le samedi :
- **Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.**
- **Joindre par téléphone** l'observateur d'arbitre et **les** délégués éventuels.
- Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) au

c) Rencontres du dimanche après-midi ou jours fériés après-midi

- Avant 9 H 00

• ~~Téléphoner et envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ou un fax à en tête du club au club visiteur et à l'arbitre avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.~~

• Téléphoner aux observateurs d'arbitres et aux délégués éventuels.

• Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) ~~ou un fax à en tête du club~~ au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

• En cas d'intempéries exceptionnelles, de 9 H 00 à 10 H 00, le club recevant doit obligatoirement contacter le délégué de secteur concerné et signaler les raisons de l'impraticabilité et donner les coordonnées d'un référent joignable à tout instant. Après visite, le délégué de secteur prend la décision qui s'impose et elle est sans appel. Dans le cas de report de match, le club recevant applique les consignes habituelles.

[...]

38.4) Passé ces délais, seul l'arbitre est qualifié

[...]

Toutefois, si cette communication se fait moins de trois heures avant le coup d'envoi, les frais de déplacement des officiels et/ou de l'équipe visiteuse non joints avant leur départ, sont dûs par le club recevant.

district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

c) Rencontres du dimanche après-midi ou jours fériés après-midi

- Avant 9 H 00

• **Joindre par téléphone le club visiteur et l'arbitre et leur confirmer par mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club) avec le nom et le numéro de téléphone du signataire.**

• **Joindre par téléphone l'observateur d'arbitres et les délégués éventuels.**

• Envoyer un mail (messagerie numaffiliation@laurafoot.org du club au district en joignant une copie de l'arrêté municipal ou de l'autorité compétente gestionnaire si c'est le cas.

• En cas d'intempéries exceptionnelles, de 9 H 00 à 10 H 00, le club recevant doit obligatoirement contacter le délégué de secteur concerné et signaler les raisons de l'impraticabilité et donner les coordonnées d'un référent joignable à tout instant. Après visite, le délégué de secteur prend la décision qui s'impose et elle est sans appel. Dans le cas de report de match, le club recevant applique les consignes habituelles.

[...]

8.4) Passé ces délais, seul l'arbitre est qualifié

[...]

Toutefois, si cette communication se fait moins de trois heures avant le coup d'envoi, les frais de déplacement des officiels et/ou de l'équipe visiteuse non joints avant leur départ, sont dûs par le club recevant.

Les clubs n'ayant pas pu joindre un officiel devront obligatoirement le signaler dans le mail envoyé au District.

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</u></p> <p>1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.</p> <p>Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.</p> <p>2) Pour les championnats U15 et U18 : se référer aux règlements sportifs jeunes.</p>	<p><u>Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</u></p> <p>1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.</p> <p>Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion.</p> <p>Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.</p> <p>En plus des joueurs remplaçants, les entraîneurs, éducateurs et dirigeants sont bien soumis à une expulsion et entrent dans le champ de l'application de cet article pour la comptabilisation du nombre d'expulsions pendant la saison</p> <p>2) Pour les championnats U15 et U18 : se référer aux règlements sportifs jeunes.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 70 – Motifs de retrait du label jeunes</u></p> <p>SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES</p> <p>Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement.</p>	<p><u>Article 70 – Motifs de retrait du label jeunes <u>et label féminin</u></u></p> <p>SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES</p> <p>Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF ou par le label féminin sont concernés par ce règlement.</p>

ANNEXE 2

REGLEMENT DISCIPLINAIRE et BAREME DISCIPLINAIRE DE LA F.F.F.

Barème de référence

Ancien texte	Nouveau texte
<p>1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.</p> <p>Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.</p>	<p>1.4 De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier.</p> <p>Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire.</p> <p>Si un licencié écope d'un carton jaune puis d'un carton rouge lors d'une même rencontre, la sanction prise en considération est uniquement le carton rouge (le carton jaune ne viendra pas s'additionner au carton rouge).</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 13 - Acte de brutalité / coup</u></p> <p>Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.</p> <p>Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.</p> <p>[...]</p>	<p><u>Article 13 - Acte de brutalité / coup</u></p> <p>Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.</p> <p>Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.</p> <p>Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.</p> <p>[...]</p>

CHALLENGE et PRIX du FAIR PLAY

Ancien texte	Nouveau texte
<p>ARTICLE 9 DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)</p> <p>D1 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 150 € en bons d'achat</p> <p>D2 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 150 € en bons d'achat 4ème : 120 € en bons d'achat 5ème : 100 € en bons d'achat 6ème : 80 € en bons d'achat</p> <p>D3 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 180 € en bons d'achat 4ème : 170 € en bons d'achat 5ème : 160 € en bons d'achat 6ème : 150 € en bons d'achat 7ème : 140 € en bons d'achat 8ème : 130 € en bons d'achat 9ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>D4 1er : 350 € en bons d'achat - 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat 3ème : 180 € en bons d'achat 4ème : 170 € en bons d'achat 5ème : 160 € en bons d'achat 6ème : 150 € en bons d'achat 7ème : 140 € en bons d'achat 8ème : 130 € en bons d'achat 9ème : 120 € en bons d'achat 10ème : 110 € en bons d'achat 11ème : 100 € en bons d'achat 12ème : 90 € en bons d'achat</p> <p>Seniors Féminines (2^{ème} phase et poule haute) 1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U18 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p>	<p>ARTICLE 9 DOTATION DU FAIR PLAY La commission prévention, en charge de l'établissement des classements, est tenue de présenter chaque saison pour validation au comité de direction une liste des dotations à remettre à chaque équipe éligible.</p>

<p>U15 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d’achat</p> <p>N.B. : la dotation sera remise à condition que le club ait répondu au questionnaire du Challenge de la Sportivité.</p>	
--	--

CHALLENGE ET PRIX DE LA SPORTIVITE

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 3 : récompenses Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci.</p> <p>- Seniors D1 1er : 250 euros en bons d’achat 2ème : 200 euros en bons d’achat 3ème : 150 euros en bons d’achat</p> <p>- Seniors D2 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d’achat 2ème : 200 euros en bons d’achat 3ème : 150 euros en bons d’achat</p> <p>- Seniors D3 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d’achat 2ème : 200 euros en bons d’achat 3ème : 150 euros en bons d’achat</p> <p>- Seniors D4 (pour chaque poule) 1er : 250 euros en bons d’achat 2ème : 200 euros en bons d’achat 3ème : 150 euros en bons d’achat</p> <p>- U 18 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p> <p>- U 15 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p>	<p>Article 3 : récompenses La commission prévention, en charge de l’établissement des classements, est tenue de présenter chaque saison pour validation au comité de direction une liste des dotations à remettre à chaque équipe éligible.</p>

Validation des modifications de la composition des poules pour la saison 2020/2021

A la suite des arrêts prématurés des championnats pour cette saison et pour tenir compte des décisions fédérales, le district de l'Ain modifie pour la saison 2020/2021 le nombre d'équipes par poule.

Les membres du comité de direction valident ces modifications mais entérinent par décision de ce jour, le retour à un nombre d'équipes par poule pour la saison 2021/2022 suivant le tableau ci-dessous.

Cette décision est prise exceptionnellement par le comité de direction en raison de l'annulation de l'assemblée générale du 20 juin 2020.

Validation des calendriers sportifs

Ils seront validés lors du comité de direction du 7 juillet 2020 après un sondage auprès des clubs.

Le conseil de ligue a validé les dates des tours de coupe de France suivant le calendrier suivant :

1^{er} tour : 06 septembre – 2^{ème} tour : 13 septembre – 3^{ème} tour : 20 septembre – 4^{ème} tour : 04 octobre – 5^{ème} tour : 18 octobre – 6^{ème} tour : 01 novembre – 7^{ème} tour : 22 novembre – 8^{ème} tour : 13 décembre.

Validation des montées et descentes des championnats seniors et jeunes de cette saison 2019/2020

Les membres du comité de direction valident les classements établis par la commission sportive sous réserve des affaires en cours.

Validation des équipes U18 Féminines évoluant en ligue

A la demande de notre ligue, les équipes souhaitant s'engager au niveau régional doivent obtenir l'approbation de leur district.

En raison de la date du prochain comité de direction prévue le 7 juillet, il est décidé ce soir de déléguer cette validation à la commission féminine qui informera les membres du comité de direction à l'issue de la réunion plénière du 22 juin 2020.

Demande d'intégration d'une équipe du FBBP01 composée de U16F et U15F dans le championnat départemental U15G

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable après consultation de la commission des règlements du district.

Enregistrement de club en inactivité la saison prochaine

Le club de l'US Vonnas a signalé son inactivité dans toutes ses catégories

Le club de Saint Marcel en Dombes qui avait informé la ligue et le district de son inactivité est revenu sur sa décision et il demeurera actif la saison prochaine.

Projets de fusion-crédation et de fusion-absorption

Fusion-absorption : validation de la fusion des clubs de Trois Rivières (club absorbant) et de l'AS Montmerle.

Projets d'entente de clubs

- Demande du club de Mille Etangs pour jouer en catégorie U16-U17 avec le club de St Didier sur Formans / St Bernard (district de Lyon et du Rhône) : avis défavorable.

- Demande du club de Trois Rivières pour jouer dans différentes catégories féminines avec le club de Belleville sur Saône (district de Lyon et du Rhône) : la commission féminine prendra contact avec le club pour étudier les possibilités d'équipes de cette entente.

- Demande du club de St Maurice de Gourdans pour jouer en catégorie U13 avec le club de Berges du Rhône : avis favorable dès réception du formulaire prévu à cet effet soit renvoyé au District.

- Demande du club de Culoz Grand Colombier pour jouer en catégories U13 – U15 et U17 entente avec le club de Chautagne (gestionnaire) : avis défavorable. L'accord sera donné si une ou deux équipes évoluent dans les championnats du District de l'Ain.

Demande du club de Culoz Grand Colombier pour évoluer dans le district de Savoie

Les membres du comité de direction se prononcent de manière négative à cette demande.

Plusieurs clubs sont frontaliers de six autres districts et cela pourrait engendrer d'autres demandes dans les saisons à venir.

Les membres du comité de direction ne sont pas opposés à regarder des rencontres de zones géographiques pour les jeunes en respectant l'équilibre éthique entre les districts et les clubs concernés.

A noter que les membres du conseil de ligue réunis le 06 juin 2020 se sont prononcés défavorablement au changement de district. Il est de même pour le club du CS Belley qui avait transmis à la ligue une demande du même type.

Validation de nouveaux labels féminins en cette fin de saison

Clubs proposés à la LFA : FBBP01 au niveau argent- Hautecourt Romanèche et Belley CS au niveau bronze.

Décision de récompenser les éducateurs et les arbitres ayant retourné leurs fiches de prévention avant l'arrêt des compétitions

Les membres du comité de direction sur les préconisations des membres de la commission prévention décident de ne pas attribuer de récompenses cette saison.

Demande de la part du président du club de St Marcel en Dombes pour une modification de peine d'un joueur suspendu

Les membres du comité de direction rejettent à l'unanimité cette demande qui engendrerait une entorse aux règlements disciplinaires.

FAFA de la saison 2019/2020

La clôture des dossiers de cette saison est terminée au niveau de la LFA.

- Dossiers emplois
- 2 dossiers ont suivi le plan contractualisé sur 4 saisons.
- 2 demandes ont été ouvertes pour la saison prochaine.
- Dossiers transports
- 2 dossiers ont été traités favorablement par la LFA.
- Dossiers infrastructures
- 8 dossiers ont été traités favorablement par la LFA.

Opération « bénévole du mois » pour la saison 2019/2020

Début de l'opération : septembre 2019 sous la responsabilité de la commission prévention qui proposera 10 membres au comité de direction.

Les membres du comité de direction entérinent la proposition suivante :

- Pour le mois de juin : M. Patrice GOUVERNEUR du club du FC Balan.

Rappel :

Bénévole du mois de septembre : BURTIN Etienne du club de Plaine Tonique Foot.

Bénévole du mois d'octobre : DESMARIS Gilles du club d'Ain Sud Foot.

Bénévole du mois de novembre : LITHAUD Philippe du club de Bresse Nord.

Bénévole du mois de décembre : FURIOLI France du club de Côtière Luenaz.

Bénévole du mois de janvier : DANGUIN Daniel du club de Misérieux Trévoux.

Bénévole du mois de février : FOSSEY David du club de Bresse Foot 01.

Bénévole du mois de mars : MONOD Yoann du club de Lagnieu.

Bénévole du mois d'avril : RODET Jean Pierre du club du FBBP01.

Bénévole du mois de mai : LANDOT Olivier du club de Colomieu.

Rappel de l'article 20.3 du district de l'Ain

Le district doit prendre toutes les dispositions règlementaires pour qu'en fin de saison aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation) ne soit ouvert en première instance postérieurement au 1^{er} juillet.

Missions du 25 février au 09 juin

- Les 13 mars, 10 avril, 23 avril, 12 mai et 28 mai : réunions de bureau
- Le 28 mai : réunion de la commission du statut d'arbitrage
- Le 04 juin : réunion mensuelle de la commission prévention
- Le 06 juin : réunion du collège des présidents de districts/ligue
- Le 06 juin : conseil de ligue
- Le 09 juin : comité de direction

Tour des commissions

Commission Prévention

Devant le peu de retour des fiches prévention « ARBITRE », la Commission décide de ne pas renouveler cette opération la saison prochaine.

La Commission de l'Arbitrage propose de faire un rappel aux arbitres lors de la journée de rentrée et de voir pour une modification du règlement intérieur prévoyant de remplacer les dotations par un bonus.

Liste des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif par promotion

Promotion du 14 juillet 2019

- Médailles de bronze : CHAGNARD Aurélie – LEMONON Jean Loup – PERUTION Jean Louis

Promotion du 1^{er} janvier 2020

- médaille de bronze : FAVIER Séverine

- médaille d'argent : BLANC Jean Luc

- médaille d'or : GUYOT Joël

Date de la prochaine réunion

Le mardi 7 juillet 2020 à 19 H 15

Heure de fin de réunion : 21 H 05.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

RENTREE DES ARBITRES 2020

La rentrée des arbitres s'effectuera le samedi 12 Septembre 2020 au stade de Marboz, sur la journée.

L'ensemble des arbitres sera convoqué à 8h00, et la présence est **OBLIGATOIRE sur l'ensemble de la journée.**

Une convocation sera envoyée par mail d'ici la fin du mois de juin, dans l'attente de celle-ci, merci aux arbitres de réserver cette date.

DIVERS

La Commission Départementale de l'Arbitrage félicite les arbitres suivants :

- Aurélien PETIT, du club de Fareins Saône Vallée Foot, promu dans l'Élite du football français (Ligue 1 pour la saison 2020/2021).
- Pierre FAVIER, du club de l'US Feillens, promu de Régional 2 Promotionnel à l'échelon Régional 1 Promotionnel
- Ferhat TEKELI, du club de l'AS Montréal la Cluse, pour sa promotion de Régional 3 à Régional 2.

CLASSEMENTS et AFFECTATIONS A L'ISSUE DE LA SAISON 2019/2020

- Considérant la décision du Comité Exécutif de la FFF, en date du 16 avril 2020 d'arrêter définitivement à la date du 13 mars, les championnats régionaux et départementaux,
- Considérant que l'arrêt de l'ensemble de ces compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations prévu dans chaque catégorie par le Règlement intérieur de la CDA,
- Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des compétitions, permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués,
- Considérant les propositions émises par la Commission Fédérale des Arbitres, dans son procès-verbal du 6 mai 2020.
- Considérant le règlement intérieur de la CDA de l'Ain, et notamment les articles 33 / 34 ainsi que les annexes 3 et 4.

Les classements et affectations à l'issue de la saison 2019/2020 sont déterminés de la manière suivante :

- Pour les arbitres classés « au rang » (D1 et D2) : sont classés les arbitres ayant bénéficié de 2 observations. Ceux n'ayant qu'une ou aucune observation ne sont pas classés.
- Pour les arbitres classés à la moyenne de note (D3 et D4) : sont classés les arbitres ayant bénéficié d'une observation. Ceux non observés ne sont pas classés.
- Pas de rétrogradation **sportive**, uniquement administrative conformément au RI CDA.
- Les catégories D4 et AAD sont neutralisées. (pas de promotion, faute d'observations suffisantes réalisées)
- A l'instar de ce qui a été décidé pour les championnats, aucun major n'est déterminé.

Les classements ci joints sont établis sous réserve de procédures en cours et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications.



CLASSEMENT ARBITRES D1 - Poule A - 2019/2020												
D1 / Poule A	Olivier GUICHERD		Xavier PERRELLE		Bonus	Malus		TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2020/2021	Contrôle de connaissanc	
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	Réunion de rentrée	RI CDA					
NEMERY Cédric	1	20	1	20	5			45	1	D1	18,17	
BLANC Denis	2	19	3	18	5			42	2	D1	17,84	
BELLON Emilien	3	18	5	16	5			39	3	D1	18,5	
MURAT Vincent	4	17	4	17	5			39	4	D1	17,84	
KREUTNER Michael	6	15	2	19	5			39	5	D1	15,67	
TATLI Ramazan	5	16	6	15	5			36	6	D1	16,5	
Observés 1 fois	JARJAVAL Romain	Non comptabilisée	19	Non observé	?	5			24	Non classé	D1	18,5
	PARIS Yohan	Non comptabilisée	16	Non observé	?	5			21	Non classé	D1	17,84

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



CLASSEMENT ARBITRES D1 - Poule B - 2019/2020

D1 / Poule B	<i>Olivier GUICHERD</i>		<i>Guillaume STRIPPOLI</i>		Bonus	Malus		TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2020/2021	Contrôle de connaissances
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	Réunion de rentrée	RI CDA				
GHELLAB Tarik	1	20	1	20	5			45	1	D1	16,83
COCHET Ludovic	2	19	3	18	5			42	2	D1	17,83
JAOUAB Adil	4	17	2	19	5			41	3	D1	16,17
REBAI Hatem	3	18	4	17	5			40	4	D1	16,5
Observés 1 ou 0 fois	KRIMOU Abdelatif	Non observé		Non observé	5			5	Non classé	D1	18,17
	STADELMANN Anthony	Non observé		Non comptabilisée	17	5		22	Non classé	D1	18,5
	BOLAT Murat	Non observé		Non comptabilisée	16	0		16	Non classé	D1	14,5
	BLANC Jean-Luc	Non comptabilisée	20	Non observé		5		25	Non classé	D1	17,5

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



CLASSEMENT ARBITRES D2 POULE A - 2019/2020

	D2 Poule A	<i>Christian CHAVERNOZ</i>		<i>Frédéric ROLLIN</i>		Bonus	Malus		TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2020/2021	Contrôle de connaissances
		Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	Réunion de rentrée	RI CDA				
		ALTAN Izzet	3	18	1	20	5					
FLEURY Frédéric	1	20	3	18	0			38	2	D2	14	
DEPLANQUE Pierre	2	19	5	16	0			35	3	D2	13,34	
EL GHOUMARI Mostafa	5	16	2	19	0			35	4	D2	12,34	
FOULON Olivier	4	17	4	17	0			34	5	D2	8,34	
Echec test physique	EL JAOUHARY Sami					5				RI CDA	D3	16,17
1 observation	FRENDO Thomas	Non observé		Non comptabilisée	20	5			25	Non classé	D2	16,17

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



CLASSEMENT ARBITRES D2 POULE B - 2019/2020

D2 / Poule B	<i>Christian CHAVERNOZ</i>		<i>Bruno GRUARD</i>		Bonus	Malus		TOTAL	CLASSEMENT	AFFECTATION 2020/2021	Contrôle de connaissances
	Rang	Points	Rang	Points	Questionnaire	Réunion de rentrée	RI CDA				
TOUZANI Hamid	1	20	1	20	5			45	1	D1	17,83
NOBILE Anthony	2	19	2	19	5			43	2	D1	17,17
Observés 1 fois	MOUSSATEN Abdeslam	Non comptabilisée	19	Non observé		5		24		D2	15,83
	SAHIN Selman	Non observé		Non comptabilisé	18	5		23		D2	18,17
	PONCET Jean-Pierre	Non observé		Non comptabilisé	16	5		21		D2	18,5
	TOK Musa	Non comptabilisée	16	Non observé		5		21		D2	15,83
	GUNES Mesut	Non comptabilisée	18	Non observé		0		20	-2	D3 Décision CDA	8

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



CLASSEMENT ARBITRES D3 - 2019/2020

		Coef 4	QCM	Questionnaire Maison	Moyenne questionnaire	Malus CDA	Malus réunion de rentrée	TOTAL (/100)	CLASSEMENT	AFFECTATION 2020/2021
DEGIRMENCI Abdullah	16,70	66,80	15,33	18,33	16,83			83,63	1	D2
NONINCKX Rudy	16,70	66,80	15,33	18,33	16,83			83,63	2	D2
FEYEU Sylvain	16,45	65,80	14,67	19,67	17,17			82,97	3	D2
ROUX Romaric	16,45	65,80	14,00	18,67	16,34			82,14	4	D2
COUDURIER CURVEUR Jérôme	16,05	64,20	17,33	12,33	14,83			79,03	5	D2
FAYTAH Mustapha	16,40	65,60	14,00	11,33	12,67			78,27	6	D2
PITOU Willy	16,40	65,60	12,67	10,00	11,34			76,94	7	D3
MARCHADIER Franck	16,40	65,60	8,00	7,33	7,67			73,27	8	D3
MASIA Patrice	15,20	60,80	15,33	8,67	12,00			72,80	9	D3
EKER Mehmet	16,45	65,80	9,33	0,00	4,67			70,47	10	D3
SOUAF Mourad	Non observé		15,33	19,67	17,50				Non classé	D3
GALLIOT Loïc	Non observé		16,00	19,00	17,50				Non classé	D3
BOUILLON Raphael	Echec test physique		16,00	15,00	15,50			Echec test	RI CDA	D4
SEGURA Romain	Echec test physique		14,67	12,00	13,34			Echec test	RI CDA	D4

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications



ARBITRES PROMOTIONNELS		
2019/2020		Affectation 2020/2021
D1 PROMO	KONTE Ibrahima	D1 Promotionnel
	DUBOIS Antoine	D2 (RI CDA)
D2 PROMO	FORGERON Kévin	D2
	HIRAUT Jérémy	D2 Promotionnel
	PERCHE Nicolas	D2 Promotionnel
D3 PROMO	CUGNO Clément	D3
	ROBESSON Joffrey	D4 (RI CDA)
D4 PROMO	BELMOUSSA Samir	D4
	RAIS Mehdi	D4
	TOK Iskender	D4
	SLIMANI Youssef	D4

Sous réserve de procédures en cours, et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la CDA des modifications

COMMISSION FEMININES

Plénière des féminines

La plénière des féminines se déroulera le **lundi 22 juin à 19h au district**.

Tous les clubs intéressés et concernés par la pratique exclusivement féminine U15F – U18F et Seniors F sont conviés.

Afin de respecter les normes sanitaires, une seule personne représentera l'ensemble du club. Merci de confirmer votre participation auprès du secrétariat du district.

PROTOCOLE DE DECONFINEMENT POUR LE DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

Socle du déconfinement Covid-19

Mesures en vigueur jusqu' au vendredi 26 juin 2020

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux lorsque plusieurs personnes sont en présence (couloirs, bureaux, salles de réunion...).
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique. Ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable .
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - ❖ Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - ❖ Respecter une distance physique d'au moins 1 m (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées pendant 15 minutes.
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.
- Ne pas entrer dans les locaux en cas de symptômes évocateurs du Covid-19.

Fait le 3 juin 2020

JF JANNET

Des consignes complémentaires ont été rédigées pour les organisateurs des réunions.

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Courrier :

- Grièges PV : Le club de Grièges Pont de Veyle est bien autorisé à utiliser 2 (et non pas 1) mutés supplémentaires dans l'équipe de son choix au cours de la saison 2020-2021.

CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT POUR LA SAISON 2019/2020 (au 1/06/2020)

Niveau	Club	Nombre d'années d'infraction	Mutations autorisées 2020/2021	Sanctions financières	Observations
D1	Plaine Tonique	2	2	240 €	Manque 1 arbitre senior
	Portes de l'Ain	3	0	360 €	Manque 2 arbitres senior
	Culoz Grand Colombier	1	4	120 €	Manque 1 arbitre senior
	Bords de l'Ain	2	2	240 €	Manque 1 arbitre senior
	Ambérieu	2	2	240 €	Manque 2 arbitres senior
D2	St Laurent sur Saône	2	2	160 €	Manque 1 arbitre senior
	Valserine	1	4	80 €	Manque 1 arbitre senior
	Replonges	1	4	80 €	Manque 1 arbitre senior
D3	Berges du Rhône	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Chaveyriat	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
	Mille Etangs	2	2	160 €	Manque 1 arbitre
	Cormoranche sur Saône	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Vonnas	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
	Ambronay	2	2	160 €	Manque 1 arbitre
D4	Le Mas Rillier	4	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Bresse Dombes	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
	St Marcel en Dombes	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Chazey Bons	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Co Plateau	4	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Priay	2	2	160 €	Manque 1 arbitre
	Vertrieu	2	2	160 €	Manque 1 arbitre
D5	Anglefort	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Haut-Revermont	2	2	160 €	Manque 1 arbitre
	Champagne en Valromey	5	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Cormoz Saint Nizier	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	Peyrieu Brens	1	4	80 €	Manque 1 arbitre
	St Etienne /Chalaronne	4	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Sermoyer	4	0	320 €	Manque 1 arbitre

Les clubs en infraction depuis 3 saisons et plus ne peuvent accéder immédiatement à la division supérieure en fin de saison.

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'appel du district de l'AIN, dans un délai de 7 jours à compter de la notification faite au PV du district.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 16 juin 2020

Présents : MALIN Joël, CONTET Jacques, BEREZIAT David, FAUSSURIER Mathieu.

Le tirage pour la formation des poules D2 et D3 de la saison 2020/2021 a eu lieu le mardi 16 juin 2020 au siège du District.

Clubs présents : Veyziat US ; Valserine FC ; Berges du Rhône US ; Thoissey Esvs.

ENGAGEMENTS 2020/2021

Confirmation des engagements via Footclubs à partir de la semaine prochaine.



Tirage Seniors D2

Poule A

Attignat 1
Bâgé 1
Bellegarde CO 1
Bourg FO 2
Bresse Nord 1
Côtière Luenaz 1
Culoz Grand Colombier 1
Curtafond Confrançon 1
Misérieux Trévoux 3
Replonges 1
St Denis Ambutrix 1
St Martin du Mont 1
St Vulbas Plaine de l'Ain 1

Poule B

Ambronay 1
Bourg Sud 2
Bresse Foot 1
Dombes FC 1
Fareins Saône Vallée 1
Izernore 1
Lagnieu 2
Manziat 1
O. Sud Revermont 1
Oyonnax PVFC 2
St Laurent 1
Thoissey 1
Veyle Saône 2

Tirage Seniors D3

Poule A

Bas Bugéy Rhône 1
Belley FC 1
Bressans FC 2
Dombes US 1
Feillens 3
Guéreins 1
Hautercourt 1
Jassans Frans 2
Misérieux Trévoux 4
Plaine Revermont Foot 2
St Denis les Bourg 1
St Marcel 1
Valserine FC 1

Poule B

Bellegarde CO 2
Bresse Foot 2
Chaveyriat 1
Dombes Bresse 2
Dombes FC 2
Grièges PV 1
Nantua 2
Oyonnax ATT 1
Plaine Tonique 2
Serrières Villebois 1
Thoissey 2
Trois Rivières 1
Viriat 3

Poule C

Bord de Veyle 1
Buyatin 1
Châtillon la Palud 1
Chevroux 1
Cormoranche 1
Culoz Grand Colombier 2
St Martin du Mont 2
Marboz 3
Montréal 2
St Martin MCV 1
St Maurice de Gourdans 1
Berges du Rhône 1
Veyziat 1

Clubs convoqués pour la formation des poules pour la saison 2021/2022

Curtafond Confrançon 1 – Manziat 1 – Jassans Frans 2 – Oyonnax ATT 1 – Marboz 3

COMMISSION FOOT REDUIT

Présents : Frédéric Debost, Patrick Teppe, Patrick Chêne

Vous trouvez sur le site les propositions de Niveaux pour les catégories U11 et U13 basées sur le nombre d'équipes engagées lors de la saison 2019 – 2020 et de leurs Niveaux à la fin de la seconde Phase.

Confirmer l'engagement de vos équipes via Footclubs.

Les équipes de la saison sont pré-engagées. Vous n'avez plus qu'à les valider ou pas à l'aide de Footclubs.

Petit rappel si vous engagez de nouvelles équipes :

U13 : Numérotation des équipes : 1, 2, 3, 4, ...

U11 : Numérotation des équipes : 1, 2, 3, 4, ...

U9 : Numérotation des équipes : 91, 92, 93, 94

U7 : Numérotation des équipes : 71, 72, 73, 74, ...

Faites vos demandes de changement de Niveau soit par Footclubs (dans Désidératas) soit par mail adressé au District. Merci.

U13

Pour accéder au niveau supérieur, il faut qu'une ou plusieurs équipes se désistent.

Si nous avons plus de demandes que de places, ce sont les classements de la seconde phase qui départageront les équipes.

Important : Suivant la date de début du championnat, le nombre d'équipes U13 par niveau sera modifié.

Le championnat commence :

- En Septembre : 3 phases avec en 1^{ère} Phase
36 équipes en D2
54 équipes en D3
Les autres en D4
- En Octobre : seulement 2 Phases (Poule de 8 équipes – 7 journées)
32 équipes en D2
56 équipes en D3
Les autres en D4
- En Novembre : seulement 2 Phases (Poules de 6 équipes 5 journées ou poules de 9 équipes 4 journées)
24 ou 36 équipes en D2
54 équipes en D3 dans les 2 cas
Le reste en D4

Ce nombre d'équipes par niveau pourrait être modifié si nous connaissons une importante baisse du nombre d'équipes engagées.

U11

Vous demandez le niveau que vous souhaitez pour chacune de vos équipes.

LES CLUBS RECHERCHENT

Le club de Bresse Foot 01 recrute un apprenti en alternance, à la rentrée de Septembre 2020, pour la saison 2020/2021.

Contrat de 2 ans préparant au diplôme d'un BP JEPS ou d'un DE JEPS.

Spécialité activité sport collectif mention football.

Le candidat devra avoir au moins 18 ans.

Le CV et la lettre de motivation est à adresser à l'adresse du club 560195@laurafoot.org et pour des renseignements complémentaires tel 06 83 87 06 86



Le Football Club Bresse nord Recrute :

- 1 Coach Sénior pour notre équipe fanion qui évoluera en D2 promotion excellence la saison prochaine
- 1 Coach Sénior pour notre équipe réserve qui évoluera en D4 la saison prochaine

Merci de contacter Mr Giraud Cyril, co-président FC Bresse Nord : 06 46 85 20 11



Le Football Club de Nurieux-Volognat a pour ambition, pour la saison 2020-2021, de restructurer son équipe fanion et de redevenir un club avec un avenir pérenne.

C'est pourquoi nous sommes à la recherche :

- D'un entraîneur pour l'équipe fanion qui évolue en D4 et qui se place actuellement dans la poule A à la 9ème place du championnat.
- De joueurs motivés et impliqués, qu'ils soient déjà expérimentés ou qu'ils débutent dans le football amateur.
- D'un arbitre qui couvrira le club du FCNV suite au départ de l'arbitre actuel.

Vous pouvez contacter Sébastien JOUBERT au 06 42 39 28 47



Le FC St Maurice de Gourdans recherche pour la saison 2020/2021 :

- des éducateurs (possibilité formation FFF – prise en charge par le club) pour entraîner nos équipes jeunes (U7, U9).
Contacter Philippe PEYRAUD au 06.19.55.79.97
- des joueurs de catégories U7 à U13
Contacter Guy CAUDERON au 06.51.89.22.65 ou g.cauderon@hotmail.fr
- des joueurs seniors pour ses équipes D4 et D5
Contacter Cédric FLOUREZ au 06.85.22.37.19
- des joueurs seniors pour la création d'une équipe vétérans
Contacter Cédric FLOUREZ au 06.85.22.37.19



Le club de l'Us Dombes à Chalamont, recherche un entraîneur pour son équipe réserve (D5) pour la saison 2020-2021 avec comme objectif la montée à l'échelon supérieur. L'effectif est large, jeune, dynamique et impliqué. Il s'agit d'un challenge sportif intéressant.

Contact : David BAILLIVY au 06 34 27 91 89



Le club du FC Haut Revermont à Villereversure recherche un entraîneur pour son équipe Seniors (D5) pour la saison 2020-2021.

L'effectif est composé d'une vingtaine de joueurs.



Le FC PLAINE TONIQUE recherche un ou des arbitres séniors pour la saison prochaine.

Contact : 06 17 66 98 79 ou 06 82 55 84 05

DIVERS

Entraîneur rechercher club familial de D3 à D5, entre Bourg en Bresse et Mâcon

Contact 06.32.04.61.33